

processus d'urbanisation. Il a été plus facile d'établir des statistiques du transport par modes principaux — rail, route, eau, air — sans la complexité du facteur ville/campagne.

La demande d'installations de transport adéquates dans les régions urbaines a imposé un lourd fardeau financier aux municipalités. Les programmes provinciaux à frais partagés, qui ont contribué à acquitter les coûts d'investissement et d'exploitation des systèmes de transports urbains, ont été jusqu'à tout récemment fortement orientés vers l'aménagement de routes et de voies rapides. Le gouvernement fédéral intervient également au niveau du transport urbain par l'aménagement d'installations d'envergure telles que les installations portuaires, les aéroports et l'équipement et les services ferroviaires. Environ 60% des dépenses fédérales au titre des transports s'effectuent au profit des régions urbaines.

L'attitude du public face au transport est en train de changer. Dans certaines villes, les tentatives d'élargissement du réseau routier ont suscité des réactions hostiles. Le souci du public d'empêcher la construction de voies rapides et de protéger l'environnement se traduit par un intérêt croissant à l'égard du transport en commun. Certains gouvernements provinciaux ont réagi à cette situation en prenant de plus en plus de mesures favorisant le transport en commun plutôt que la construction de grandes routes. En coopération avec les provinces, le gouvernement fédéral a entrepris une revue de ses politiques en matière de transport au niveau urbain. En particulier, des changements pourront être approuvés relativement aux activités fédérales en milieu urbain concernant les installations portuaires, les aéroports et l'équipement et les services ferroviaires.

Vu l'intérêt croissant du public et l'action de plus en plus engagée de tous les paliers de gouvernement, on peut s'attendre à une multiplication des statistiques spécialisées dans le domaine complexe des transports urbains.

## Sources

- 15.1 Commission canadienne des transports.
- 15.2 Division des transports et des communications, Direction de la statistique industrielle, Statistique Canada.
- 15.2.1 Commission canadienne des transports.
- 15.2.2 Division des transports et des communications, Direction de la statistique industrielle, Statistique Canada.
- 15.3.1 Affaires publiques, ministère des Transports.
- 15.3.2 Ministère de la Voirie de Terre-Neuve; département du secrétaire provincial de l'Île-du-Prince-Édouard; ministère de la Voirie de la Nouvelle-Écosse; département du secrétaire provincial du Nouveau-Brunswick; ministère des Transports du Québec; ministère des Transports et des Communications et ministère de la Consommation et des Relations commerciales de l'Ontario; ministère de la Voirie du Manitoba; Commission de la circulation routière de la Saskatchewan; ministère de la Voirie et des Transports de l'Alberta; surintendant des véhicules automobiles de la Colombie-Britannique; Bureau d'immatriculation des véhicules automobiles du Yukon; Bureau d'immatriculation des véhicules des Territoires du Nord-Ouest.
- 15.3.3 Division des transports et des communications, Direction de la statistique industrielle, Statistique Canada.
- 15.4.1 Affaires publiques, ministère des Transports.
- 15.4.2 Affaires publiques, ministère des Transports; Conseil des ports nationaux.
- 15.4.3 Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.
- 15.4.4-15.5.1 Affaires publiques, ministère des Transports.
- 15.5.2 Commission canadienne des transports et compagnies aériennes respectives.
- 15.5.3 Affaires publiques, ministère des Transports; Division des transports et des communications, Direction de la statistique industrielle, Statistique Canada.
- 15.6 Affaires publiques, ministère des Transports.